

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le douze avril deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	12
Procuration	1

Absent : JORAND Christophe, procuration à AUBERTIN Frédéric
CARTIER Thierry, DOLISY Karine, excusés

Date de la convocation : 08 avril 2024
Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 12 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2024 à l'unanimité
- ✓ désigne M. EGLOFF Patrick, président de séance pour la présentation du compte administratif 2023 (COMMUNE) et approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 1 procuration) le compte administratif 2023 ainsi que le compte de gestion 2023 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	472 910.21	360 803.95
Investissement	158 055.94	227 745.96

Résultat de l'exercice 2023 : -2 583.76 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 118 856.64 €

- ✓ approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 1 procuration) le compte administratif 2023 (LOTISSEMENT « Les Orchidées ») ainsi que le compte de gestion 2023 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00

Résultat de l'exercice 2023 : 0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 : - 19 169.44 €

- ✓ Le compte administratif de l'exercice 2023 ayant été approuvé et faisant apparaître un excédent d'exploitation de 206 401.08 € ;
approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté	206 401.08 €
Déficit d'investissement 001	87 544.44 €
Exécution du virement à la section d'investissement 1068	132 544.44 €
Affectation à l'excédent reporté 002	73 856.64 €
Restes à réaliser dépenses	107 000.00 €
Restes à réaliser recettes	62 000.00 €

- ✓ décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes en 2024 qui s'établissent à
Taux T.F.P.B. : 25.57 %
Taux T.F.N.B. : 34.20 %
Taux T.H. (Taxe d'Habitation) : 15.53 %
- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2024 du budget principal dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	498 460	498 460
Investissement	421 689	421 689

- ✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2024 du budget LOTISSEMENT dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	22 507.77	22 507.77
Investissement	19 169.44	19 169.44

- ✓ décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

Amicale des pompiers	829.36 € à l'unanimité (frais d'assurance et d'abonnement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle) (Mme HAVEN Barbara n'a pas pris part au vote)
ASH	1100 € à 9 voix pour (M. AUBERTIN proc JORAND, EGLOFF et Mme HAVEN n'ont pas pris part au vote)
Association Sport Culture Loisirs	150 € à l'unanimité
Club VTT	150 € à l'unanimité
Les Portes de la Mémoire « The gates of MEMORY »	150 € à 11 voix pour (M. EGLOFF et M. YAHIAOUI n'ont pas pris part au vote)
Les P'tits HELLI-DIFF	150 € à 11 voix pour et 2 abstentions
Club canin	Fourniture de remblai pour chemin d'accès à l'unanimité

✓ autres subventions :

Conseil de Fabrique	100 € 12 voix pour (Mme BECKER n'a pas pris part au vote)
USEP	76 € à l'unanimité
SOUVENIR FRANÇAIS section ALBESTROFF	demande refusée à l'unanimité

- ✓ décide à 11 voix pour (Messieurs BONNABAUD et JUNG n'ont pas participé au vote),
- de faire adhérer la commune d'HELLIMER à la convention de participation santé (à adhésion facultatives pour l'ensemble des agents, contractuels et fonctionnaires) proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est MNT/MUT'EST.
 - que la participation financière mensuelle par agent sera de 30 € brut (montant unitaire)
- ✓ décide à 11 voix pour (Messieurs BONNABAUD et JUNG n'ont pas participé au vote),
- de faire adhérer la commune d'HELLIMER à la convention de participation prévoyance (à adhésion facultatives pour l'ensemble des agents, contractuels et fonctionnaires) proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
 - que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI + régime indemnitaire
 - que la participation financière mensuelle par agent sera de 20 € brut
- ✓ décide à 11 voix pour et 2 abstentions de refuser la demande de financement de frais de scolarité de Mme KLAM Marylou souhaitant entreprendre des études de médecine à l'étranger
- ✓ à l'unanimité, valide le projet P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) de la C.A.S.A.S.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 mn.

Pour extrait conforme
le 18/04/2024

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente août deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	09
Procurations	03

Absents : ZOLOTAREFF Céline, procuration à YAHIAOUI Romuald
AUBERTIN Frédéric, procuration à CARTIER Thierry
ISELER Isabelle, procuration à HEN Gérard
JORAND Christophe, DOLISY Karine, EGLOFF Patrick, excusés

Date de la convocation : 05 août 2024

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 30 août 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 à l'unanimité
- ✓ approuve la décision modificative budgétaire suivante (régularisation d'encaissement de la subvention AMISSUR 2023)
SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses Chapitre 13 - C/1335 : + **15 000 €**
Recettes Chapitre 13 - C/1345 : + **15 000 €**
- ✓ autorise le Maire à procéder aux opérations de clôture du budget « LOTISSEMENT », à émettre les mandats et titres correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du SIE de METZ et du Service de Gestion Comptable de Saint-Avold
- ✓ autorise les travaux forestiers proposés (ouverture de cloisonnement et dégagement manuel pour la diversité et décide de mettre à la vente les grumes abattues au profit des habitants de la commune au prix de 55 € le m3 ; autorise la vente aux habitants hors commune en l'absence de candidatures suffisantes
- autorise le Maire à signer l'avenant avec la sous-préfecture de FORBACH / BOULAY-MOSELLE pour valider le changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique avec le protocole d'échange Ixchange (JVS Mairistem)
- ✓ autorise le maire à signer l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 proposé par le Centre de Gestion de la Moselle
Assureur : **GENERALI VIE**
Courtier : **WTW**
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025)
(contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois)

- Agents affiliés à la CNRACL

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	5.54 %

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,45 %

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

- ✓ décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.
- ✓ approuve les travaux de sécurisation des entrées situées sur la RD 674 vers GROSTENQUIN et RD 29 vers INSMING et le plan de financement ci-dessous,

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET					
DEPENSES			RECETTES		Subventions acquises (A) / Sollicitées (S)
POSTES	MONTANT ESTIMATIF (en € HT)	NATURE	POURCENTAGE DE SUBVENTION	MONTANT (€)	
TRAVAUX DE SECURISATION	54 510,80 €	Subvention Etat DETR/DSIL	%		
		Subvention Conseil Régional	0,00%		
		Subvention CD 57 AMISSUR	27,5%	15 000,00 €	A
		Autres CASAS	18,35%	10 000,00 €	S
		Autofinancement	54,15%	29 510,80 €	
TOTAL	54 510,80 €			54 10,80 €	

et autorise M. le Maire à faire la demande de fonds de concours auprès de la CASAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 mn.

Pour extrait conforme
le 08/09/2024

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	10
Procurations	04

Absents BECKER Martine, procuration à JUNG Stéphane
CARTIER Thierry, procuration à AUBERTIN Frédéric
DOLISY Karine, excusée
HAVEN Barbara, procuration à MARTIN Bernard
ZOLOTAREFF Céline, procuration à YAHIAOUI Romuald

Date de la convocation : 03 octobre 2025

Secrétaire de séance : JORAND Christophe

Compte rendu général de la séance du 10 octobre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2025 à l'unanimité
- ✓ décide à l'unanimité de créer une autorisation de stationnement sur le territoire de la commune ; de délivrer un droit de place, à la personne en liste d'attente à titre gracieux.
- ✓ à l'unanimité, autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la C.A.S.A.S. et la CAF (pour la petite enfance et le soutien à la parentalité, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale et la jeunesse,)
- ✓ à l'unanimité désigne le Maire comme un référent EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine)
- ✓ DÉCIDE à l'unanimité :
de procéder à l'échange des parcelles suivantes :
 - parcelle sise lieudit Chemin d'Insming section 33 n°0095 d'une surface de 10 ares 51 centiares (composé de terre) au profit de M. AUBERTIN Jean-Claude,
 - parcelle sise lieudit Gipsgrube, cadastrée section 28 n°0020 d'une surface de 14 ares 62 centiares (composée de haies) au profit de la Commune ;afin de corriger une méprise qui a été faite lors de l'aménagement foncier sur les parcelles appartenant à M. AUBERTIN Jean-Claude qui s'est retrouvé avec deux parcelles séparées au lieu d'être regroupées.

et de désigner M. Patrick EGLOFF, 1er Adjoint au Maire, et, en cas d'empêchement, Mme Céline ZOLOTAREFF, 2ème Adjointe au Maire, pour signer un acte de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure d'échange par acte administratif

- ✓ DÉCIDE à l'unanimité :
de vendre la parcelle de terrain lieudit Gertzeck, cadastrée section 33 n°0162/0062 pour 1 hectare 11 ares 73 centiares à l'euro symbolique au profit de la CASAS dans un souci de cohérence et d'entretien de la Station des Traitement des Eaux Usée, en fonction depuis le 31 décembre 2022 ;

de la mise en location par bail rural de la parcelle cadastrée section 33 n°0163/0062 pour 1 hectare 21 ares 10 centiares

et de désigner M. Patrick EGLOFF, 1er Adjoint au Maire, et, en cas d'empêchement, Mme Céline ZOLOTAREFF, 2ème Adjointe au Maire, pour signer un acte de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure d'échange par acte administratif
- ✓ prend ACTE du rapport d'activités 2024 de la CASAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 mn.

Pour extrait conforme
le 17/10/2025

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six janvier deux-mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Romuald YAHIAOUI, Maire, dans le lieu habituel des séances, salle du conseil municipal en mairie d'HELLIMER

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	10
Procurations	2

Absents Thierry CARTIER, procuration à Frédéric AUBERTIN
Céline ZOLOTAREFF, procuration à Romuald YAHIAOUI
Karine DOLISY, Patrick EGLOFF, Barbara HAVEN excusés

Date de la convocation : 23 janvier 2024

Secrétaire de séance : Laëtitia BRUN

Compte rendu général de la séance du 26 janvier 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 03 novembre 2023 à l'unanimité
- ✓ décide à l'unanimité de nommer Mme MULLER Danièle, agent recenseur, en remplacement de Mme MOLTER Marie-Reine et de lui attribuer une indemnité brute de 900 € pour la réalisation de l'enquête auprès des administré ;
décide à l'unanimité de verser une indemnité brute de 200 € au coordonnateur communal pour les travaux d'encadrement et de suivi
- ✓ à l'unanimité, décide de valider un seul lot de chasse d'une superficie totale de 373 ha 35 dont 39 ha de forêt 12 ha de haies et futaies 322 ha 35 a de plaines.
 - choix de l'adjudicataire : Mme QUIEPPE Lydia 34, rue Nationale 57660 HELLIMER
 - les conditions qui figurent au cahier des charges plus les conditions particulières suivantes
 - o le prix du bail est fixé à 1 800 €
 - o le frais de publication seront partagés pour moitié entre la commune et le locataire
 - o l'estimateur de gibiers rouges est M. Damien GEHIN, représentant de l'ONFautorise le Maire à signer le bail de location avec Mme QUIEPPE Lydia 34, rue Nationale 57660 HELLIMER (M. JORAND Christophe n'a pas participé au vote)
- ✓ approuve la vente du terrain sis section 14 parcelle n°317 au prix de 25 000 € TTC frais d'agence immobilière de 4 000 € TTC compris et autorise M. le Maire à signer tout document correspondant à cette affaire, y compris le mandat de vente
- ✓ à l'unanimité, dans le cadre de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024, se prononce POUR le maintien du régime dérogatoire à 4 jours

Les horaires d'école sont également précisés :

Ecole d'HELLIMER :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 – 11h45 / 13h45 à 16h30
avec un temps d'accueil de 10 minutes avant la classe

- ✓ à l'unanimité, accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Gymnase de l'Albe pour permettre au syndicat d'être éligible aux subventions du Département de la Moselle
- ✓ à l'unanimité, décide de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes, compte tenu du délai de mise en œuvre et des nombreuses contraintes réglementaires :
 - Contraintes réglementaires liées à l'habitat ;
 - Contraintes réglementaires liées au Monument Historique ;
 - Contraintes réglementaires liées à la Zone Natura 2000 et à la ZNIEFF;
 - Contraintes réglementaires liées aux radars militaires, aux vols tactiques militaires sur l'ancienne base aérienne de Bistroff-Grostenquin ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Pour extrait conforme
le 02 février 2024

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald